

Séance du 29 septembre 1957
Réunion extraordinaire.

Le vingt neuf septembre mil neuf cent cinquante sept à quatorze heures trente, le conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis Allary, Maire de Combrès.

Présents: M^{rs} Allary, Ferret, Philippeau, Campot, Mazier.
Traire, Lhomme, Viottet, Bajule.

Villebois-Lavalette, le 15 Novembre 1957

Council Municipal

Perception de Villebois-Lavalette
(Charente)

C. C. P. 6007.82 Bordeaux

Monsieur le Maire,

Cours Post-
scolaires

Deux arrêtés Prefectoraux vous ont été récemment adressés pour vous notifier les sommes dues au centre post-scolaire de Villebois-Lavalette pour le fonctionnement des cours post-scolaire agricole et ménager.

Une somme globale de **24.390** frs est ainsi due par votre commune.

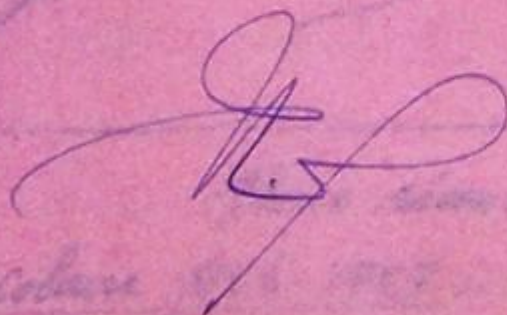
Mais, par suite de l'arrivée tardive des arrêtés préfectoraux, cette somme n'a pu être prévue aux Budgets. Il y a donc lieu de prendre une délibération votant ce crédit (à prendre sur les fonds libres)

Je vous serais obligé de vouloir bien établir d'urgence les délibérations à la date de votre dernière réunion.

Dès que vous aurez reçu l'exemplaire approuvé, vous mandaterez au nom du receveur Municipal de Villebois-Lavalette sur l'article 647, en joignant au mandat les arrêtés préfectoraux et ladite délibération.

Meilleurs sentiments dévoués //
Le Percepteur,

Commissaire



Absents: M^{rs} Villet, Bauchot, Fichou.

Aide Sociale.

Présents: M^{rs} Faure, Bordenon, Mazère, Bajuk.

Absent: M^r Sommerhalte.

Demande aide médicale Morgeau.

Monsieur Laurent Morgeau ayant dû être hospitalisé à la suite d'un accident, demande le bénéfice de l'aide sociale. Il est admis à l'unanimité.

Conseil Municipal.

Bours post-scolaires.

Une somme de 24.930 francs étant due par la Commune au Centre post-scolaire de Villabris-Lavalotte pour le fonctionnement des cours post-scolaires agricole et ménager, le Conseil décide de prélever cette somme sur les fonds libres.

Conducteur de Chautier.

Comme les années précédentes, le Conseil vote une indemnité de 3.000 francs au Conducteur de Chautier des Ponts et Chaussées chargé de la surveillance et de l'entretien des chemins de la commune. Cette somme est prélevée sur le Budget vicinal de 1957.

Réclamation des divers organismes agricoles contre la baisse des produits agricoles, approuvée à l'unanimité par le Conseil.

Fait et délibéré en Mairie le jour, mois et an susdits.

Ont signé tous les membres présents.

~~Speant~~ Faure Murrignon Murrignon
Mazère Faure Murrignon Murrignon

Même séance du 29-9-1957.

Allocation scolaire 1956-1957.

Le Maire fait connaître au Conseil que les crédits revenant à la commune pour 1957, s'élevaient à 79.560 francs.

Il indique qu'en accord avec les maîtres, il propose que cette somme soit utilisée comme suit:

Achat de matériel collectif d'enseignement: 15.000 francs
La somme de 64.560 francs restante, aidera à financer les travaux de construction de la cantine scolaire.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité ces projets.

Fait et délibéré en mairie, le jour, mois et an susdits.

Ont signé tous les membres présents.

~~Yveau~~

Stuppé

Champet

Fauré Elaziny

Fauré

Shoumry

Thérèse